



Le site de la Tourbière de Logné labellisé Réserve naturelle régionale

DOSSIER DE PRESSE

CONTACT PRESSE
Nadia Hamnache: 02 28 20 60 62 – 06 77 66 11 16
nadia.hamnache@paysdelaloire.fr



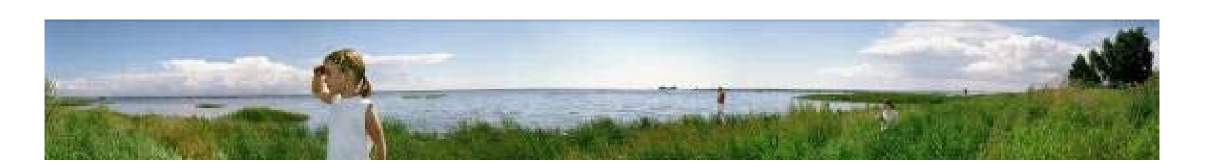


Carquefou, le 19 mai 2011



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le site de la Tourbière de Logné labellisé Réserve naturelle régionale



Le site de la Tourbière de Logné est labellisé Réserve naturelle régionale à la suite de la décision de classement prise par le Conseil régional le 28 janvier 2011. Elle est inaugurée aujourd'hui, par Sophie Bringuy, vice-présidente de la Région des Pays de la Loire en charge de l'environnement, en présence des propriétaires et de Claude Naud, Vice-président du Conseil général de Loire-Atlantique, délégué aux ressources et milieux naturels. Cette manifestation s'inscrit dans le cadre de la Semaine de la nature soutenue par la Région du 18 au 22 mai 2011.

Depuis mai 2005, les Régions peuvent classer en Réserves naturelles régionales (RNR) des espaces présentant un patrimoine écologique majeur. Dans la continuité de son engagement pour la préservation de la biodiversité, la Région Pays de la Loire a souhaité développer une politique dynamique et ambitieuse en concertation avec les acteurs locaux (collectivités, associations, usagers…) en faveur des Réserves naturelles régionales. Elle est parmi les premières Régions de France à avoir lancé les démarches de labellisation de sites en Réserve Naturelle Régionale (RNR) en concertation avec les acteurs locaux (collectivités, associations, usagers,…). 13 sites sont actuellement classés en RNR et 18 sont actuellement en cours d'instruction.

La volonté des élus régionaux est d'accompagner les propriétaires dans leur demande de classement en Réserves naturelles régionales, avec un objectif : labelliser pour 6 ans des territoires engagés dans une démarche de préservation et de mise en valeur. Ainsi, la Région apporte son soutien technique et financier à la mise en œuvre de chacune des étapes clefs de la vie des RNR. Aujourd'hui 13 % du territoire régional est classé en parcs et réserves, l'objectif serait d'atteindre 20 % d'espace protégé en Pays de la Loire.
« *Les Pays de la Loire recèlent un patrimoine naturel d'une grande diversité. Cette nouvelle labellisation de RNR témoigne de l'engagement constant de la Région, aux côtés de ses partenaires, pour la préservation des milieux naturels* » conclut Sophie Bringuy, vice-présidente de la Région déléguée à l'environnement.

Un programme d'actions financé pour 3 années

Le Conseil régional apporte une subvention globale de 74 882 € pour soutenir à environ 50% l'application d'actions de gestion sur la période 2011-2013. A l'issue de ces trois années, une évaluation devra être menée. Une nouvelle convention de gestion verra ainsi le jour.

RNR, une reconnaissance du rôle des Régions en matière de gestion des milieux naturels

La loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité a institué, à côté des Réserves naturelles nationales (RNN) créées par décret ministériel, des Réserves naturelles régionales (RNR) dont l'initiative de classement, l'organisation et la gestion sont confiées aux Conseils régionaux.

Les Réserves naturelles régionales suivent une procédure basée sur le consensus et la concertation locale autour de la démarche de labellisation et de mise en valeur d'un site. Si ces deux types de réserves visent le même objectif de préservation des richesses naturelles remarquables, les Réserves naturelles régionales sont plus souples à créer, avec une procédure basée sur la concertation des acteurs.



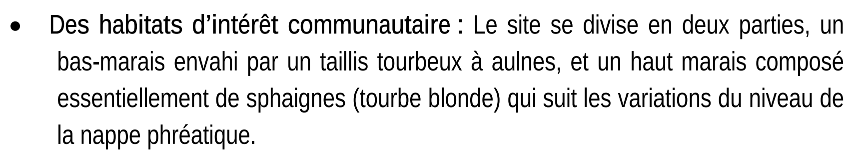
CONTACT PRESSE
Nadia Hamnache : 02 28 20 60 62 – 06 77 66 11 16
Nadia.hamnache@paysdelaloire.fr

Le site de la Tourbière de Logné, un espace à préserver

Située à cheval sur les deux communes de Carquefou et de Sucé-sur-Erdre, la RNR Tourbière de Logné est un milieu rare en Pays de la Loire d'une superficie de 61 hectares (sur une superficie totale de la tourbière de 153 hectares).



Les enjeux de conservation

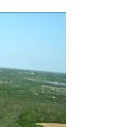


- **Des habitats d'intérêt communautaire :** Le site se divise en deux parties, un bas-marais envahi par un taillis tourbeux à aulnes, et un haut marais composé essentiellement de sphaignes (tourbe blonde) qui suit les variations du niveau de la nappe phréatique.

- **Un intérêt botanique exceptionnel** avec 11 espèces végétales protégées dont la Canneberge et la Potentille des Marais, de rares espèces de mousses, la rarissime orchidée Malaxis des marais, et 2 espèces de plantes carnivores typiques de la tourbière : (Rossolis à feuilles rondes et à feuilles intermédiaires. Dans ce milieu pauvre en matières organiques, elles s'assurent d'un complément de nourriture en capturant et digérant des insectes.

- **Un intérêt faunistique exceptionnel** avec (559 espèces de coléoptères dont le Grand capricorne, 26 espèces de libellules) et d'araignées (170 espèces), une dizaine d'espèces de reptiles, et une soixantaine d'espèces d'oiseaux inféodés aux zones humides (Bécassine sourde, Bruant des roseaux, Bihoreau gris ...), aux landes (Busard Saint-Martin...).

Les objectifs du plan de gestion





1- restaurer des conditions hydrologiques favorables à la conservation de la tourbière,

2- restaurer et conserver les habitats typiques de milieux tourbeux et les espèces végétales d'intérêt patrimonial,

3 - favoriser les espèces animales inféodées aux milieux tourbeux et aquatiques,

4 - améliorer les connaissances scientifiques sur le site et son fonctionnement,

5 - favoriser la mise en place de mesures de protection et de gestion à l'ensemble de la tourbière,

6 - sensibiliser le public.

La Région des Pays de la Loire contribue à la préservation de la biodiversité avec les Réserves naturelles régionales



Les milieux naturels des Pays de la Loire sont d'une grande variété et d'une étonnante richesse. Particulièrement sensibles à l'activité humaine, ils doivent être protégés sans plus attendre pour qu'aujourd'hui et demain nous puissions vivre dans un environnement préservé, inépuisable source d'émotions. C'est pourquoi, **la Région des Pays de la Loire a entrepris une politique globale et innovante de préservation de la biodiversité**. À terme, la Région devrait soutenir un réseau d'une vingtaine de Réserves naturelles régionales.

Qu'est-ce qu'une Réserve naturelle régionale ?



Une Réserve naturelle régionale est un territoire reconnu pour ses richesses naturelles : faune, flore, patrimoine géologique et paléontologique. C'est aussi un territoire fragile qu'il faut préserver pour en maintenir l'équilibre. Outre sa dimension écologique, il offre un intérêt pédagogique majeur : ces lieux sont vivants. Ils permettent de sensibiliser les visiteurs à la biodiversité, de les éduquer à l'environnement et de comprendre la nécessité de sa préservation. Véritable **outil de gestion des richesses du patrimoine environnemental**, le classement en RNR exige la définition d'un plan d'actions à mettre en œuvre pour sauvegarder la spécificité des milieux concernés. De plus, **les sites classés en Réserves naturelles régionales ne peuvent être détruits ou modifiés dans leur état comme dans leur aspect, ce qui assure leur pérennité.**

Label RNR, mode d'emploi

Né d'une démarche volontaire du propriétaire, le classement en Réserve naturelle régionale d'un site est l'aboutissement d'un processus scientifique et participatif comportant plusieurs étapes :

① Initiative du propriétaire du territoire qui dépose auprès de la Région une demande de classement en RNR

② Reconnaissance par le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) de l'intérêt régional du site après analyse des richesses écologiques présentes et des enjeux associés

③ Mise en place d'un comité consultatif réunissant les acteurs locaux (élus, agriculteurs, associations…) et institutionnels (Département, Région, État)

④ Définition et validation par l'ensemble des acteurs concernés (CSRPN, collectivités, usagers) d'un plan de gestion sur 6 ans précisant les actions à mettre en œuvre pour maintenir l'intérêt écologique du site

⑤ Désignation d'un gestionnaire chargé de faire vivre le site, en accord avec le propriétaire

⑥ Classement du site en Réserve naturelle régionale par délibération du Conseil régional

⑦ Reconduction du label à l'issue de la période de six ans après accord entre les parties

Une démarche partenariale, un engagement local

La Région apporte un appui technique et financier à la mise en œuvre de chacune de ces étapes clefs du classement mais également durant toute la vie de la Réserve naturelle régionale. Elle accompagne les propriétaires dans leur démarche, favorise les actions partenariales valorisant les forces vives locales et développe des dispositifs d'ouverture au public et de sensibilisation adaptés aux enjeux locaux.
Chaque action inscrite au sein du plan de gestion des RNR peut bénéficier du soutien financier de la Région à hauteur de 50 % maximum.

18 sites ligériens sont candidats à la labellisation en RNR.

Loire-Atlantique :

- Les pelouses calcaires des Prés Neufs (Machecoul)
- Les Marais de Brière (St-Joachim, St-Malo de Guersac)
- Bocage humide des Cailleries (Saint - Colomban)
- La Pointe Saint-Gildas à la Raize (Préfailles)
- Le site de la côte sauvage de Port-aux-goths au Portmain (Préfailles, Pornic)

Maine-et-Loire

- L'espace bocager des Basses-Brosses (Bouchemaine)
- Les basses vallées angevines (Briollay, Cantenay-Epinard, Cheffes-sur-Sarthe, Ecouflant, Ste-Gemmes-sur-Loire, Soucelles, Soulaire-et-Bourg, Tiercé)
- Le parc de la Thibaudière (Montreuil-Juigné)
- L'île du Buisson (St-Rémy la Varenne)
- L'Ile Marière (Les Ponts-de-Cé)
- L'Aubergerie (La Chapelle Saint Sauveur)

Mayenne :

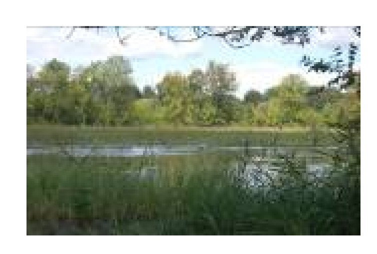
- L'espace bocager de Saint-Pierre des Nids (Saint-Pierre des Nids)
- La Tourbière des Bizeuls (Ernée)

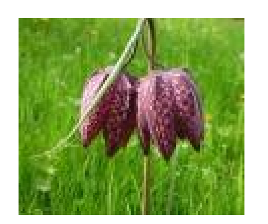
Vendée :

- Le Marais communal du Poiré-sur-Velluire (Poiré-sur-Velluire)
- Le Marais de Cougneau et autres prairies de Marais (Angles, Longevilles-sur-Mer)
- La Ferme de Choisy (Saint-Michel-en-Lherm)
- Les Prairies de marais (Magnils-Reigniers)
- Le Marais breton vendéen (Beauvoir-sur-Mer)

Vers une logique de réseau régional et national

Au travers de réunions de travail régulières et d'évènementiels communs, la Région a pour ambition de favoriser les échanges d'expériences (techniques et scientifiques) entre les Réserves naturelles régionales de son territoire et de les mettre en valeur. Avec l'aide de l'association Réserves naturelles de France, la Région incite à la mise en œuvre de méthodes communes de gestion (protocole de suivi, logiciel de saisie des données naturalistes), de planification et de gestion (méthodologie d'élaboration et d'évaluation des plans de gestion) au sein des Réserves naturelles régionales.







Une RNR, pour quoi faire ?

Les actions prévues dans le plan de gestion de chaque Réserve naturelle régionale sont le reflet de leurs richesses patrimoniales, de leurs enjeux, des objectifs affichés et des contraintes locales. Il est toutefois possible d'identifier quatre types d'actions présentes sur chaque Réserve naturelle régionale, à savoir :

- Restauration et entretien des milieux naturels : gestion des prairies par fauchage tardif ou pâturage extensif, plantation de haies et entretien traditionnel, curage de mares, etc.
- Suivi scientifique et évaluation du programme d'actions : comptage des oiseaux nicheurs, synthèse et analyse des suivis budgétaires, techniques et scientifiques réalisés, etc.
- Sensibilisation, information et suivi de la réglementation : mise en place de supports d'animation et de valorisation pédagogique, présence régulière sur le site pour s'assurer du respect des milieux et des équipements, etc.
- Concertation des acteurs locaux : animation du comité consultatif, développement des partenariats, etc.





Des espaces de vie

Afin de guider le public sur chaque Réserve naturelle régionale, une signalétique spécifique est installée sur les territoires concernés. Cette signalétique inclut un totem d'information à l'entrée du site ainsi qu'un jalonnement sur le périmètre de la réserve, et précise la réglementation applicable sur le site. Des supports de communication (circuit de découverte, plaquette d'information…) sont à la disposition du public. Des visites guidées peuvent également être organisées conformément aux préconisations du plan de gestion.



Cabinet du président

Direction de la citoyenneté et de l'information

Contacts presse

Jérôme Alemany
02 40 99 12 46

Virginie Brindeau
02 40 99 11 18

Marie Chardronnet
02 40 99 17 45

Carquefou, le 19 mai 2011

communiqué de presse

Le Département et les espaces naturels sensibles : la vallée de l'Erdre, une priorité d'acquisition

La Loire-Atlantique, territoire d'une grande richesse faunistique et floristique, est aussi un département en forte croissance. La responsabilité des conseillers généraux est de lui conserver son dynamisme, tout en préservant ses espaces naturels. Depuis 2004, la politique du Département en matière d'espaces naturels sensibles s'est voulue ambitieuse, cohérente et efficace : plus de 2 000 hectares d'espaces naturels sont aujourd'hui protégés par le Département. Pour le mandat 2011-2014, le nouvel exécutif considère la vallée de l'Erdre comme un site remarquable à protéger et, de ce fait, prioritaire en matière d'acquisition foncière. Dès cette année, une centaine d'hectares de marais, tourbières et terrains y seront acquis afin d'être durablement préservés. La tourbière de Logné est la première concernée.

En Loire-Atlantique :

700 km² de zones humides *(2ème département d'eau en France)*

472 km² de bois et forêts

133 km de côtes

une formidable mosaïque de milieux naturels offrant une grande richesse faunistique et floristique

Espaces naturels et Département : un lien étroit

Le Département dispose d'une **compétence légale obligatoire** « Espaces naturels sensibles » (ENS), qui poursuit un **double but** : la **préservation** par **l'acquisition foncière** de sites exceptionnels ou menacés ; l'**ouverture au public**, en tenant compte de la fragilité écologique des sites.

La loi fournit au Département **les outils nécessaires** à cette politique : outil financier, **la taxe départementale ENS lui rapporte autour de 4 M€** par an ; outils juridiques, **l'acquisition à l'amiable**, le **droit de préemption** et la **déclaration d'utilité publique** lui confèrent **les leviers de sa politique d'acquisition.**

Département de Loire-Atlantique : plus de 2 000 hectares protégés

Depuis 2004, la politique espace naturels sensible de **la majorité départementale a été ambitieuse, cohérente et efficace.**

Une intervention foncière réactivée :

- les propriétés départementales d'ENS approchent **aujourd'hui les 900 hectares**. **Plus de 200 ont été acquis en 6 ans**, soit un rythme d'acquisition de 30 hectares par an ;
- une convention avec le Conservatoire du littoral fait du Département **le gestionnaire de près de 1 300 ha supplémentaires**.

Hôtel du Département
3, quai Ceineray – BP 94109
44041 Nantes cedex 1
Tél. 02 40 99 10 00
service.presse@loire-atlantique.fr
Internet : www.loire-atlantique.fr

Les actions d'éducation à l'environnement :

*- prise en charge du **transport pour les sorties scolaires** des collégiens (800 élèves en 2009)*

*- conventions de **partenariat avec associations** (CPIE Logne et Grandlieu, Ecopôle, Loire Océane et Hirondelle)*

*- aménagement du **Centre d'éducation à l'environnement**, sur les **rives du Lac de Grandlieu** (6,6 M€).*

Une gestion au plus près des territoires :

- **6 techniciens ENS ont été recrutés** dans les services du Département, et sont présents en permanence sur les territoires au sein des délégations à l'aménagement ;
- des **plans de gestion** ont été élaborés **pour 8 des sites** (Pointe du Croisic, étang de Clégreuc, Ile Héron, Ile Bernardeau, Bôle de Merquel, Terres rouges, Pen Bron, Etang du Pont de fer) ;
- **pour l'entretien des sites**, des **conventions de gestion** ont été signées avec les communes, les EPCI, les exploitants agricoles riverains ;
- **pour des inventaires ou préconisations de gestion**, des **conventions de connaissance de la nature** ont été établies avec des associations (Bretagne Vivante, LPO, Conservatoire National Botanique de Brest…)



L'ouverture au public renforcée :

Le Conseil général organise **des animations nature** tout au long de l'année, avec ses **associations partenaires** (44 sorties en 2010) et renforce **l'animation pendant l'été** en embauchant des saisonniers (16 saisonniers ENS et 73 sorties nature en 2010).

L'Erdre et ses zones humides : une grande richesse écologique

Les zones humides remplissent des fonctions multiples et indispensables : **habitats naturels pour la flore et la faune**, elles contribuent à **la régulation des crues** et à **l'épuration des** Entre l'agglomération nantaise et Nort-sur-Erdre, **de nombreux classements attestent** de **la richesse, et donc de la fragilité de l'Erdre et des zones humides adjacentes** :

- Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF, sur toute la vallée) ;

- Zone de protection spéciale Natura 2000 (aires privilégiées pour les oiseaux, de La Chapelle-sur-Erdre à Nort-sur-Erdre) ;

- site classé voire inscrit (de Nantes à Petit-Mars) ;

- arrêté de protection de biotope (en particulier les tourbières de Logné).

100 hectares supplémentaires, protégés par le Département en 2011

L'exécutif départemental affiche aujourd'hui sa volonté de **faire de la vallée de l'Erdre, riche en milieux naturels humides, un site prioritaire d'acquisition foncière**. Le Département possède déjà quelques hectares sur les bords de l'Erdre et les zones humides adjacentes : marais de l'étang Hervé à Nantes-Gachet, tourbières de Logné (9,5 ha) et des Hupières à Sucé-sur-Erdre, Plaine de Mazerolles.

Au-delà de ces parcelles, le Département souhaite poursuivre ses **acquisitions sur les zones humides de l'Erdre, avec un objectif de 100 ha supplémentaires dès 2011.** Il vise en particulier à acheter la tourbière de Logné (61 ha), pour laquelle les négociations foncières sont avancées avec son propriétaire**. Les marais de Mazerolles** à Sucé–sur-Erdre et **le marais de Gachet** à Nantes / Carquefou seront également concernés.

Hôtel du Département
3, quai Ceineray – BP 94109
44041 Nantes cedex 1
Tél. 02 40 99 10 00
service.presse@loire-atlantique.fr
Internet : www.loire-atlantique.fr